Deux éléments peuvent permettre à un territoire de se voir doter du label de qualité « Parc Naturel Régional » : un territoire habité, doté d'une richesse patrimoniale et paysagère reconnue un projet concerté de développement durable, afin de protéger et de valoriser ce patrimoine.

Le CNPN, Conseil National de Protection de la Nature, une instance chargée d'émettre un avis motivé auprès du ministre de l'Ecologie –avis généralement suivi – a rendu un avis d'opportunité en 2006. l'Etat, l'association préfiguratrice et le rapporteur de la commission des PNR au CNPN ont travaillé ensuite sur les insuffisances et les marges de progrès du dossier.

Le 20 septembre 2013, le CNPN a examiné le projet de charte du projet de PNR de Picardie maritime.Lors de cette séance du 20 septembre un membre du CNPN a abordé le problème du projet « 1000 vaches » situé dans le périmètre du PNR, conscient que c'était peu compatible avec la politique d'un PNR.

M. Nicolas Dumont, maire d'Abbeville, 1er vice-président du Conseil régional de Picardie a répondu à l'assemblée : « Je ne vous cache pas que ce n'est pas mon modèle d'agriculture »

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ce n'est pas le notre non plus et nous ne voudrions pas que le label Parc Naturel Régional soit refusé en partie à cause du projet « 1000 vaches ».

• Déjà plus de 33 000 signatures pour sauver la forêt française !

Par Yves Maquinghen, chargé de mission environnement

Le collectif national « SOS Forêt France » dont fait partie Picardie Nature lance l'offensive pour lutter contre les orientations prises par le gouvernement dans son projet de loi LAAF. Déjà plus de 33 000 personnes ont signé notre pétition contre l'industrialisation massive de la filière bois qui menace l'avenir de nos forêts, l'environnement et les emplois des petites et moyennes entreprises ! Évitons pour la forêt les mêmes excès qui ont été commis lors de l'industrialisation de l'agriculture et dont nous payons le prix aujourd'hui.

Depuis novembre 2013, date de création du collectif SOS Forêt France qui rassemble des dizaines d'associations, de syndicats forestiers et de personnalités qualifiées, nous mettons tout en œuvre pour alarmer les citoyens et nos élus des dangers du volet forêt de la loi LAAF qui sera discutée au Sénat à partir du 8 avril 2014.

Pour contrer les orientations à court-terme du projet, le collectif SOS Forêt France a rédigé une analyse complète et détaillée de la loi qui met en avant les incohérences du texte influencé par les lobbies financiers dont les appétits sur les ressources forestières auront des conséquences irrévocables. SOS Forêt France a rédigé d'une série de propositions concrètes d'amendements sur l'avenir de nos forêts recevant le soutien d'une grande partie des acteurs de la filière, d'associations environnementales et de personnalités légitimes. Ces documents sont actuellement envoyés à l'ensemble de nos élus et sont disponibles sur notre site.

Face à l'urgence de la situation, le collectif a lancé différentes actions de sensibilisation de la population. La pétition « 30 jours pour sauver la forêt française » sur change.org a atteint plus de 25 000 signatures en moins d'une semaine. Cette incroyable audience prouve l'intérêt de nos citoyens sur les problématiques sylvicoles de notre pays. Au cours des prochaines semaines, le collectif organisera dans toute la France dee événements de sensibilisation auprès de la population sur les menaces qui pèsent sur les forêts françaises et proposera des alternatives.

SOS FORET FRANCE
La forêt est notre avenir
Contacts presse :
Muriel : 06 19 02 41 63 Régine: 03 29 75 19 72
Contact mail : contact@sosforet.org
Pétition : change.org/sosforêt

Site web : www.sosforet.org